

COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation des conseillers : 04 septembre 2020

La séance est ouverte : 20H 30

Membres du Conseil absents excusés : Mme FORTIN, Mr HARDY

Membres du Conseil en exercice : 15

Secrétaire de la séance : Mme NÉAU

Monsieur le maire valide le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

RÉAJUSTEMENT DU BUDGET ANNEXE SUPÉRETTE

Réajustement du budget annexe porte sur une démarche administrative visant à respecter le principe de l'équilibre budgétaire. Le réajustement va s'effectuer en plusieurs étapes :

Première étape

DM N°2 BUDGET PRINCIPAL (Virement de crédits)

(022) Dépenses Imprévues	Prévisions : 81 412.50 €	Diminution : 25 000€	Disponible : 56 412.50 €
(6521) Déficit budget annexe	Prévisions : 0 €	Augmentation : 25 000 €	Disponible : 25 000 €

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Deuxième étape

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET ANNEXE)					
Section de fonctionnement			Section d'investissement		
(022) Dépenses Imprévues	<u>Prévisions :</u> 200 €	<u>Augmentation :</u> 25 000 €	(020) dépenses Imprévues :	<u>Prévisions :</u> 283 €	<u>Augmentation :</u> 25 000 €
(7552) Prise en charge déficit budget annexe	<u>Prévisions :</u> 0 €	<u>Augmentation :</u> 25 000 €	(021) virement sect° Fonct.	<u>Prévisions :</u> 0 €	<u>Augmentation :</u> 25 000 €

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Troisième étape

IMPACT SUR LES SECTIONS BUDGÉTAIRES	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Prévisions initiales équilibrés en dépenses et recettes : 8 710.00 €	Prévisions initiales équilibrées en dépenses et en recettes : 127 583.50 €
Crédits supplémentaires en dépenses et recettes : 25 000 €	Crédits supplémentaires en dépenses et en recettes : 25 000 €
Nouvelles Prévisions Budgétaires : 33 710.00 €	Nouvelles Prévisions budgétaires : 152 583.50 €

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

TERRAIN MULTISPORTS MARCHÉ DE TRAVAUX AVENANT N°1 AU LOT N°1
(Voirie et Réseaux Divers)

Avenant n°1 du lot n°1 VRD portant sur le remplacement de l'allée sablée et de bordures P3 par la création d'une dalle balayé en béton d'une épaisseur de 12 cm pose et fournitures compris. Montant de 4 050.00 € HT.

Evaluation de l'avenant

Plus-value : *Création d'une dalle en béton

Moins-value : *Fourniture et pose de bordures P3 en ciment / *Fourniture et mise en œuvre d'un sable stabilisé

Evolution de la fiche marché

Titulaire du lot n°1 : Entreprise Dauguet

Offre de base initiale (lot n°1) de : 89 633.00 € HT .

Montant de l'avenant n°1 : 4 050.00 € HT

Nouveau montant du lot: 93 683.00 € HT.

L'avenant n°1 pour un montant de 4 050.00€ HT a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PLAN COMMUNAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DEI)

Le diagnostic DEI a été réalisé par Mr GUERIN Louis-Gérard en 2019 au profit de la mairie de Billé. Quelques recommandations ont été formulées à l'issue de cette étude. A savoir :

- Procéder à la signature d'une convention de mise à disposition des points d'eau privés avec la commune à défaut de procéder par une signalisation de ces lieux utiles en cas d'incendie
- Mettre à jour le plan communal DEI / Installer un ou deux poteaux à incendie

Mr GUERIN précise sur son rapport que la concrétisation des recommandations citées ci-dessus se feront par :

- La rédaction d'un arrêté communal de Défense Extérieure contre l'Incendie listant les Points d'Eau Incendie,
- La vérification de chaque Point d'Eau Incendie sous pression possédant un débit et un volume adapté selon le risque (courant faible ou ordinaire),
- La réalisation tous les 3 ans des travaux de contrôles fonctionnels et les mesures du débit/pression des PEI sous pression (poteaux et bouches incendie), publics et privés,
- La mise en place des conventions avec les propriétaires de P.E.I privés.

À l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé réétudier le dossier ultérieurement.

CONVENTION GÉNÉRALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES
DU CDG 35

Suite au renouvellement du mandat municipal, Monsieur le Maire rappelle l'intérêt des services du CDG 35 et invite le Conseil Municipal à la signature de la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG35. Sont annexés à la convention, les conditions particulières d'utilisation pour certaines missions ainsi que les différents tarifs fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

À noter que la convention est portée sur deux thématiques : la gestion des ressources humaines et l'organisation des services.

Adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

CONVENTION AMIABLE MEGALIS-COMMUNE DE BILLÉ RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE :

Signature de la convention de passage des câbles souterrains sur le domaine privé de la commune relative déployement de la fibre optique. Parcelles concernées :

-ZK N°73 La Renardière, contenance 1A 32 CA

-ZD N°76 Les Prés du Bourg contenance 1HA 33A 42 CA.

Caractéristiques principales de la convention

Objet : servitude d'implantation d'enfouissement des infrastructures composées de plusieurs fourreaux destinés à recevoir des câbles de fibre optique et d'une ou plusieurs chambres télécoms.

Durée : Indéterminée / *Droits et obligation pour Mégalis* : Se référer à la convention article 3.

Droits et obligations du propriétaire : article 3.2 à 3.2.8 de la convention.

Interdictions : les constructions, les dépôts le remblais, implantation d'arbres etc.

Jouissance des droits : Pleine et entière jouissance des droits cédés pour Mégalis dès la signature de la convention.

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

ABANDON DES CHARGES

Abandon des charges d'un montant de 40.37 €. La créance découlait de la conséquence d'une erreur de calcul relatif à période déterminant la fin de mandat 2014-2020 et celle du début du mandat municipal 2020-2026.

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES ÉLECTIONS- RENOUELEMENT

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des élections suite à la mise en place du nouveau mandat municipal.

Composition de la commission pour la commune de Billé

- Un conseiller municipal (*Manuel RIBEIRO*)
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état dans le département (*Pierre ROYER*)
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire (*René COCHET*)

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CRÉATION D'ADRESSES

La création des adresses porte sur la numérotation de tout lieu susceptible d'implantation d'une prise « fibre optique ». Ci-dessous la liste de lieux proposés par Mégalis :

Habitat*	Clé Mediapost	Num Voie	Extens° de voie	Libellé de la voie	Ville	Nombre de prise pro	Nombre Prises résidentielles	Nombre prise total	ID parcelle
Pavillon	A CRÉER	11 B		LA RONSE	BILLE	0	1	1	ZL0047
Pavillon	A CRÉER	15		LA RONSE	BILLE	1	0	1	Z00030
Pavillon	A CRÉER	1		ROUTE DE SAINT GEORGES	BILLE	1	0	1	Z00055
Pavillon	A CRÉER	3		ROUTE DE SAINT GEORGES	BILLE	2	0	2	
Pavillon	A CRÉER	1		IMPASSE DE BELLEVUE	BILLE	0	1	1	
Pavillon	A CRÉER	4 T		RUE DE LA CHAPellenIE	BILLE	1	0	1	
Pavillon	A CRÉER	3		IMPASSE DE BELLEVUE	BILLE	0	1	1	
Pavillon	A CRÉER	2		IMPASSE DE BELLEVUE	BILLE	0	1	1	D0826
Pavillon	A CRÉER	4 B		RUE DE LA CHAPellenIE	BILLE	1	0	1	Z00092
Pavillon	A CRÉER	5		ROUTE DE SAINT GEORGES	BILLE	1	0	1	D0353
Pavillon	A CRÉER	2 A		RUE DE LA CHAPellenIE	BILLE	1	1	2	
Pavillon	A CRÉER	26		LE HOUX	BILLE	0	1	1	ZK0062
Pavillon	A CRÉER	28		LE HOUX	BILLE	1	1	2	ZL0056
Pavillon	A CRÉER	40		LA RENARDIERE	BILLE	1	0	1	ZK0025
Pavillon	A CRÉER	6		LA RENARDIERE	BILLE	1	1	2	ZK0025
Pavillon	A CRÉER	13		LA BULOUDIÈRE	BILLE	0	2 f	2	Z10042
Pavillon	A CRÉER	10		LA RENARDIERE	BILLE	0	1	1	
Pavillon	A CRÉER	26		LA RENARDIERE	BILLE	0	1	1	ZK01019
Pavillon	A CRÉER	16 C		LA RENARDIERE	BILLE	0	1	1	ZK0113
Pavillon	A CRÉER	1 A		RUE DE FOUGERES	BILLE	1	0	1	ZM0184

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

La mairie ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes ci-*dessous :

-Propriété de Mr THOMASSET et Mme LAIZE Magali située au 5 cité de la Villansois 35133 Billé, section ZD N°87 6A 45 CA.

- Propriétés de Mr Consorts SERRAND située au 1 rue des forges (ZM 97 00 HA 04A 25 CA et ZM 98 00 HA 04 A 17 CA).